

Le rôle de l'avocat mandataire en transactions immobilières dans les ventes forcées

Objectif(s) de la formation

- Comprendre le rôle de l'Avocat mandataire en transactions immobilières dans les ventes forcées

Nature de la formation

Acquisition, entretien ou perfectionnement de connaissances et de compétences

Moyens pédagogiques

Séance de formation en visio-conférence, support pédagogique numérisé, exposé théorique, étude de cas concrets

Équipements pédagogiques

Support pédagogique numérisé, calendriers de formation, projection Powerpoint par partage d'écran

Sanction de la formation

- Certificat de formation de satisfaction à l'apprentissage
- Attestation de présence
- Examen certifiant : dans le cadre du suivi des 6 modules

Evaluation des acquis

Questions, débats, jeux de rôles, cas pratiques

Contact

AAMTI FORMATION
01 46 22 52 20
af@aamtiformation.fr

Public(s)

Avocats / Collaborateurs / Juristes

Prérequis

Pas de prérequis

Durée de la formation

1 demi-journée (4h) -
14h00/18h15

Date(s) de la formation

13 / 03 / 2024

Lieu de la formation

Au choix classe virtuelle ou présentiel* à Paris
* sous réserve des conditions sanitaires et organisationnelles

Intervenant(s) **Maître Florent BACLE** Avocat à la Cour, Titulaire du Certificat de spécialisation en Droit des garanties, des sûretés et des mesures d'exécution délivré par le CNB avec la mention spécifique « Vente et saisie immobilière ».

PROGRAMME ET THÉMATIQUES ABORDÉES

Après midi -14h00-18h15

LE CONSEIL DU DEBITEUR

Comment accompagner et défendre au mieux le débiteur

Comment contester efficacement la saisie immobilière

Comment éviter la vente ?

Comment contester la mise à prix

Comment surveiller la distribution du prix

Stratégie

Aspects pratiques et outils proposés par l'AAMTI et le réseau AVOCAT IMMO

LE CONSEIL DE L'ADJUDICATAIRE

Comment porter les enchères (mandat, pouvoir, attestation, chèque de banque, vérification de la solvabilité...)

Comment réaliser une surenchère

Comment accompagner l'adjudicataire dans les suites de l'adjudication : paiement du prix, radiation des inscriptions, expulsion, revente

Conclusion

Tarif par formation

Prix adhérents AAMTI : 207,00 € TTC
(172,50€ HT - 20% TVA)

Prix non-adhérents : 255,50 € TTC
(212,92€ HT - 20% TVA)

Financement(s)

- FIF-PL pour les avocats www.fifpl.fr
- OPCO pour les collaborateurs (avocats salariés) et juristes

Modalités Inscriptions

En ligne sur www.avocat immo.fr

Rubrique Formations

Cliquez sur le module de formation de votre choix dans la liste proposée puis sur « M'inscrire à cette formation ».

Pour vous inscrire, vous devez soit avoir créé votre compte gratuitement via l'« Espace Avocat », en haut à droite du site.

Soit en remplissant votre bulletin d'inscription joint ou à télécharger sur la page internet de la formation sur www.avocat-immo.fr, en l'adressant par voie postale avec votre règlement (Délais d'accès : nous contacter)

Cette formation est prise en compte dans le cadre de la formation continue de la profession des avocats pour une durée de 4h00.



Personne en situation de handicap, nous vous remercions de nous contacter au 01 46 22 52 20



AAMTI FORMATION

Avocat IMMO
www.avocat-immo.fr

Les programmes mentionnés sont évolutifs et sont susceptibles de modifications dans le cadre de leur actualisation.

Déclaration d'activité de formation AAMTI FORMATION SCIC Société coopérative d'intérêt collectif par action simplifiée, à capital variable enregistrée sous le numéro 11 75 618 43 75 auprès du préfet de région d'Île-de-France.

Siret : 892 472 689 000 17